

PASSEZ AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES AVEC LA PRIME ÉCO-CHALEUR



La PRIME ÉCO-CHALEUR c'est :

- un accompagnement **gratuit**
- jusqu'à **70%** d'aides pour la partie études
- une **aide forfaitaire** pour la partie travaux en fonction de la production d'énergie renouvelable

APPELEZ LE **04 28 29 96 09**



La Métropole de Lyon s'engage pour favoriser
le développement des énergies renouvelables

GRANDLYON
la métropole



LA PRIME ÉCO-CHALEUR S'ADRESSE AUX ENTREPRISES POUR :



LES CHAUDIÈRES UTILISANT LE BOIS ÉNERGIE
(granulés, plaquettes...).



LES INSTALLATIONS SOLAIRES THERMIQUES
pour la production d'eau chaude depuis des capteurs solaires.



LA GÉOTHERMIE DE SURFACE AVEC POMPE À CHALEUR ET LE GÉOCOOLING.

Ces technologies permettent de combiner une production de chaud et de froid.



LA CRÉATION OU L'EXTENSION DE RÉSEAU DE CHALEUR.



Au delà de 20 GWh de production à partir de bois énergie, de 500 m² de capteurs solaires thermiques et de 2000 MWh de géothermies, les projets seront accompagnés par l'ADEME : www.fondschaleur.ademe.fr

TROIS BONNES RAISONS DE PASSER AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

- 1 Se chauffer avec des solutions performantes et compétitives.
- 2 Profiter d'aides financières en réduisant son empreinte carbone.
- 3 Utiliser une énergie décarbonée, et génératrice d'emplois locaux.

En savoir plus
sur la PRIME ÉCO-CHALEUR ?

grandlyon.com/prime-ecochaleur
prime-ecochaleur@grandlyon.com

Financé par :  **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



En partenariat avec : 
agence locale
de l'énergie et du climat
de la Métropole de Lyon

Métropole de Lyon

20, rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03
grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole